

Aux

Responsables légaux des élèves de 3ème

Objet : Orientation – Affectation 2024

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans la période des choix définitifs concernant la voie d'orientation dans laquelle se dirigera votre enfant dans Service en Ligne Orientation (SLO) ainsi que des vœux d'affectation pour la rentrée scolaire 2024 dans Service en Ligne Affectation (SLA).

Orientation et Affectation : nous vous rappelons que l'accès aux services en ligne s'effectue via l'adresse <https://teleservices.education.gouv.fr/> et avec vos identifiants Educonnect

Vous trouverez ci-dessous quelques indications concernant le calendrier des saisies.

I. ORIENTATION



- Vous pouvez **saisir dans Service en Ligne Orientation (SLO) les souhaits d'orientation définitifs du Lundi 8 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus, délai de rigueur.**

Au-delà de cette date, le service en ligne Orientation ne sera plus accessible.

- **Déroulement de saisies :**
 - Choix définitifs des familles
 - Proposition du conseil classe (juin 2024)
 - Réponses des familles aux propositions du conseil de classe :
Les 2 représentants légaux sont avertis simultanément de l'avis du conseil de classe.
Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie est en désaccord avec l'autre parent, il est invité à se rapprocher de la Principale.
- Si les choix exprimés semblent inadéquats au regard des compétences de votre enfant, les professeurs principaux et/ou la cheffe d'établissement vous contacteront pour une prise de rendez-vous.

II. AFFECTATION

- **Dès Vendredi 5 avril 2024 et jusqu'au Lundi 6 mai 2024 13h59**, vous avez la possibilité de **consulter les offres** sur le service en ligne Affectation (SLA).
Votre enfant a été destinataire du livret Affectation post 3^{ème} du Conseil régional et vous pouvez le consulter en ligne.



- **Du Lundi 6 mai 2024 – 14h00 au Lundi 27 mai 2024 - 23h59**, délai de rigueur : **Saisie des vœux d'affectation** sur le Service en Ligne Affectation (SLA).

Un tutoriel Saisie dans Service en Ligne Affectation (SLA) vous sera adressé ultérieurement



- **Du Mardi 28 mai 2024 jusqu'au Lundi 10 juin 2023 : Saisie des vœux d'affectation exclusivement en établissement par la Cheffe d'établissement.**

Toute demande de modification des vœux devra s'effectuer par courrier signé des deux représentants légaux. Ce courrier sera à l'attention de la Cheffe d'établissement et envoyé à l'adresse 0310008r@ac-toulouse.fr.



Les familles souhaitant effectuer un ou des vœux hors académie devront en faire la saisie dans le SLA. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.



- **Les résultats du tour principal de l'affectation** seront diffusés aux familles via le SLA **le 26 juin 2024 à partir de 14h30.**

Les notifications, nécessaires à l'inscription, seront distribuées aux élèves après les épreuves du Diplôme National du brevet.



- Certaines inscriptions en lycée d'affectation interviendront dès la diffusion des résultats avec l'ouverture d'un service en ligne ; le déplacement sera toujours nécessaire pour confirmation de l'inscription.

ATTENTION AUX DELAIS D'INSCRIPTIONS au niveau du lycée d'affectation.

Ne pas attendre la fin des épreuves du DNB, qui se déroulent les 1 et 2 juillet 2024, pour procéder à l'inscription.

III. CONSEILS DE CLASSE 3^{ème} TRIMESTRE

- **Entre le 1^{er} et le 6 juin 2024**

- Les conseils de classe du 3^{ème} trimestre concernent essentiellement les points suivants :

- **Positionnement des élèves** : le niveau de maîtrise atteint dans chaque domaine de compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **Ce positionnement est pris en compte** dans l'obtention du diplôme du DNB et **dans le processus d'affectation** surtout lorsqu'il y a une demande d'options dites contingentées ou une demande de 2^d professionnelle.

- Emet un **avis définitif** sur les demandes quant à la **voie d'orientation**.

- A l'issue du conseil de classe :

- **Si l'avis du conseil de classe n'est pas conforme à votre souhait d'orientation**, vous devez rencontrer la Cheffe d'établissement et la décision définitive est prise à l'issue de cet entretien.

- **Si cette dernière décision n'est toujours pas conforme à ce que vous souhaitez**, vous avez la possibilité :
 - D'accepter la décision d'orientation prise par la Cheffe d'établissement et d'émettre de nouveaux vœux.
 - De constituer un dossier pour la commission d'appel (pour un passage en 2d GT) .

Toute l'équipe du collège Joseph REY se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement



Martine CAMPS ROYER

